

Pass déchèterie obligatoire au 1er mars



À compter du 1er mars 2024, le PASS DÉCHÈTERIE sera désormais obligatoire pour accéder aux déchèteries du territoire de Decoset !

Règlementairement et depuis toujours, l'accès aux déchèteries de Decoset ne peut se faire qu'au moyen d'un justificatif de domicile. Ainsi, pour simplifier votre venue, le Syndicat met en place progressivement depuis le 1er juillet 2023 le PASS DÉCHÈTERIE. Au 1er mars 2024, il devient obligatoire et sans la présentation de celui-ci, l'accès vous sera refusé.

Vous n'avez pas encore votre PASS DÉCHÈTERIE ? N'attendez plus et demandez-le dès maintenant.

[OBTENIR MON PASS*](#)

Une fois le formulaire rempli et validé, vous recevrez un mail de validation à l'adresse que vous aurez indiquée. Vous n'aurez plus qu'à cliquer sur le lien de confirmation pour recevoir votre PASS par e-mail.

Si vous ne pouvez réaliser la démarche en ligne, il est possible de retirer un formulaire papier directement à la déchèterie.

Pour plus d'informations sur la création de votre compte et l'obtention de votre PASS DECHETERIE, rendez-vous sur www.decoset.fr ou contactez DECOSSET au 05 82 06 18 30

A noter, seul DECOSSET, en tant que gestionnaire des déchèteries, peut vous accompagner dans cette démarche, inutile de contacter le service de gestion des déchets de la Communauté de communes ou votre Mairie.

**Seuls les particuliers résidants sur le territoire de Decoset sont habilités à obtenir ce Pass. Les professionnels sont interdits sur les déchèteries grand public.*